

Déclaration FSU du CSE du 1 Avril 2020.



Monsieur le Ministre,

Dans cette période de crise sanitaire majeure et inédite que nous traversons, la FSU demande le respect des garanties sanitaires dues par la puissance publique aux populations et notamment aux populations les plus fragilisées. Le rôle essentiel des services publics est mis en exergue et les politiques publiques d'économies à tout va menées ces dernières décennies devront être réinterrogées afin de garantir dans tous les secteurs, des moyens financiers et humains pour des services publics pleinement efficaces pour les années à venir.

Dans l'éducation, les personnels montrent au quotidien leur engagement. Ceux qui assurent des fonctions techniques et administratives qui requièrent impérativement leur présence sur site et maintiennent ainsi l'activité scolaire doivent pouvoir le faire en toute sécurité, ce qui n'est pas toujours le cas. Dans la mesure du possible, le confinement et le télétravail doit être la règle pour tout·es. Les demandes croissantes qui contreviennent au principe de confinement, appuyées désormais sur votre demande d'utilisation étendue du « motif familial impérieux » pour récupérer des supports de travail pour les élèves doivent cesser.

Cette crise met aussi en évidence le rôle fondamental de l'École pour combattre les inégalités sociales. Malgré l'engagement des enseignant·es pour maintenir le lien avec leurs élèves, les conditions d'un « enseignement à la maison » ne peuvent pas être assurées dans toutes les familles. Il faut donc rester modestes et vigilants pour ne pas rajouter de la pression et de l'angoisse pour les enfants et leurs parents. L'urgence est le maintien pour l'ensemble des élèves d'un lien avec les apprentissages, dans le respect de tout·es.

Vous avez annoncé le recours au contrôle continu pour les examens de la session 2020. Ces annonces soulèvent beaucoup d'interrogations. La FSU exige une clarification rapide, notamment concernant les diplômes professionnels, des modalités d'examen qui doivent être cadrées nationalement pour éviter des aménagements locaux, sources de pressions sur les personnels et d'inégalités pour les jeunes. La FSU vous interpelle aussi sur les dispositifs prévus de retour en cours lors du déconfinement et de préparation de la rentrée 2020. De nombreuses questions doivent être traitées tant d'un point de vue sanitaire que pédagogique, pour les élèves comme pour les personnels.

Avec la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, vous avez voulu coûte que coûte maintenir la limite de confirmation des vœux sur Parcoursup au 2 avril au soir. Bien que les élèves et étudiant·es empêché·es dans leur confirmation de vœux auront une attention particulière de la part des rectorats, ils/elles seront forcément défavorisé·es et leurs candidatures seront examinées plus tardivement que les autres puisque la phase d'examen des vœux débute dès ce 7 avril. On ne peut imaginer résoudre leurs problèmes en si peu de temps. Les conditions familiales particulières engendrées par la situation de confinement, qui auraient dû être prises en compte dans le calendrier de la procédure, s'ajoutent aux inégalités sociales pré-existantes et celles habituellement engendrées par Parcoursup. Compte tenu des difficultés des jurys des

commissions d'examen des vœux et des commissions d'accès à l'enseignement supérieur à se réunir, le risque est grand de voir s'accroître encore le recours aux algorithmes locaux particulièrement stigmatisants et opaques pour les lycéen·nes et les étudiant·es. Vouloir à tout prix poursuivre le calendrier initial alors que personne ne sait quand et comment la fin du confinement se fera, c'est occulter les difficultés des personnels éducatifs qui font preuve de professionnalisme pour maintenir un lien pédagogique dans des conditions particulièrement difficiles. Voilà pourquoi la FSU renouvelle sa demande de desserrement du calendrier Parcoursup déjà formulée lors du précédent CSE.

En raison de la situation « d'état d'urgence sanitaire », le Président de la République et le gouvernement ont annoncé la suspension des « réformes » en cours - sans toutefois entrer dans le détail. Aussi demandons-nous solennellement aux ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur d'annoncer publiquement la suspension de la « réforme » de la Formation des enseignants, des CPE et des Psy-ÉN ainsi que de l'ensemble des procédures afférentes. Nous avons déjà à plusieurs reprises alerté sur la précipitation et l'impréparation de cette « réforme ».

Dans les conditions d'aujourd'hui, il est complètement irréaliste de croire qu'elle pourrait être mise en œuvre à la rentrée de septembre 2020, compte tenu par ailleurs de la situation de confinement que nous connaissons, et dont le terme demeure encore indéterminé. Puisque les textes prévoient que tout changement dans les concours de recrutement fasse l'objet d'une publication 2 ans avant leur application, les formats des concours actuellement en vigueur doivent être maintenus pour 2022.

La situation de crise sanitaire est très difficile à vivre pour les étudiant·es qui se destinent aux métiers du professorat et de l'éducation, les candidat·es aux concours, les fonctionnaires stagiaires, les tuteurs et tutrices, l'ensemble des formateurs et formatrices des INSPÉ et des composantes universitaires.

Afin de ne pas ajouter aux difficultés en ouvrant une crise supplémentaire dans la crise actuelle, la suspension de la « réforme » doit être annoncée immédiatement.

Les textes de 2 à 5 ainsi que le texte 7 concernent « la transformation » de l'enseignement professionnel. La FSU rappelle qu'elle est toujours opposée à cette transformation. Nous le savons, à la crise sanitaire suivra une crise économique d'ampleur qui aura de graves conséquences sur l'ensemble de notre société. Cette crise impactera l'ensemble des systèmes de formation et en premier lieu la formation professionnelle sous contrat de travail (apprentissage, contrat de professionnalisation). Ainsi, alors que les entreprises vont se retrouver que des situations très compliquées, des milliers de jeunes risquent de se retrouver sans solution. Il y a donc urgence à renforcer les moyens du service public de l'Éducation et à mettre en œuvre un réel droit à la scolarité des 16-18 ans afin d'accueillir dans les meilleures conditions l'ensemble de ces jeunes pour la rentrée 2020. Dans ce contexte, est-ce le meilleur moment pour supprimer le BEP et ainsi accentuer les risques de sorties sans qualification ? La FSU demande dans un premier temps la restitution des moyens supprimés pour la rentrée 2020 et un moratoire sur la mise en œuvre des réformes des lycées.

Le texte 8 concerne les instances de gouvernance de la formation continue des adultes à l'Éducation nationale, les GRETA. Il s'agit pour le ministère de la mettre en cohérence avec la mise en place des régions académiques. Si cette initiative peut répondre à une politique de gestion de ce service public, en termes d'efficacité elle va à l'encontre de ce qu'il faudrait faire : le service public de formation continue des adultes et son bras armé que sont les GRETA, doivent répondre à un impératif de maillage au plus près des besoins de la population, des salariés et des demandeurs d'emplois. Ce maillage est, ou plutôt, était sa richesse, et permettait

de trouver, localement, par des antennes multiples présentes sur l'ensemble du territoire national, des solutions à tous ceux qui souhaitent s'inscrire dans une démarche de formation professionnelle continue. Mais force est de constater que ce maillage ne résiste pas à la volonté des gouvernements de simplifier, d'harmoniser, et surtout de « rentabiliser » ce service public. Il faudra, dans les mois à venir, s'interroger sur le rôle et la place de l'État dans le nécessaire développement de l'éducation et de la formation professionnelle tout au long de la vie.